



# Harcelement moral et physique en entreprise

Par **hakima Daho**, le **29/08/2017** à **15:47**

Bonjour;

je me permets de m'adresser a vous pour vous exposer ma situation et si possible avoir un retour de votre part : je suis une ancienne salariée d'une multinationale. J'ai subi un harcèlent moral et physique de la part de certains de ses dirigeants . Les faits se sont deroulés à l'étranger dans une des usines que possède cêtre multinationale a travers le monde . Plus précisément en Algérie . J'ai été licencié abusivement après avoir dénoncer les faits auprès de la direction d'ethique de cette multionationale. Jugement à l'appui par un tribunal Algerien . J'étais enceinte au moments des faits et ces personnes ont exposés deliberemment ma vie et surtout celle de mon bébé au danger . Ma hiérarchie n'a jamais voulu reconnaître le mal qui m'à été fait . Le Pdg de l'usine dont il est question s'est vu muté dans un autre pays pour éviter le scandale . Mon bébé a 2 ans aujourd'hui . Il est francais . Nous vivons à présent en France . Ma question est la suivante : Me serait il possible en France de porter plainte au pénal pour le harcèlement moral et physique que moi et mon bébé avons subi par cette multinationale. Et plus précisément de la part de l'un de ses PDG ? Sachant que Les faits se sont déroulés sur un territoire étranger ( Algérie ) mais que les personnes à l'origine de ces actes sont ici en France . Je veux que le mal qui m'à été fait en tant que maman et ke femme soit reconnu .

Merci d'avance pour votre attention .